Université d'Ottawa University of Ottawa 2022-06-07

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS À TEMPS PARTIEL DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (APTPUO)

Nom (en majuscules)	Numéro d'employé*
,	
Choisir votre groupe APTPUO, le cas échéant	
☐ Droit ☐ Institut des langues officielles et du bi	linguisme (ILOB)
*L'utilisation du masculin dans ce document vise uniquement à alléger le texte et comprend tous les genres.	
Toute correspondance relative à cette inscription sera envoyée à votre adresse courriel de l'Université d'Ottawa.	
Je souhaite participer au régime d'assurance maladie complémentaire des membres de l'APTPUO pour une période de 12 mois (de 1 ^{er} septembre à 31 août)	
☐ Prime individuelle : 85,24 \$ par mois	
Prime familiale : 218,89 \$ par mois	
Il est entendu que le montant des primes est sujet à révision une fois par année, au 1 ^{er} mai, date de renouvellement de la police d'assurance. Le cas échéant, l'Université m'informera du nouveau montant des primes. Le présent formulaire servira d'autorisation pour le retrait de celles-ci de mon compte bancaire, sans qu'aucune autre formalité soit nécessaire. (Pour déterminer le coût de votre prime, veuillez consulter la formule basée sur les crédits de cours au verso de ce formulaire.)	
Compte à débiter lors d'un retrait automatique	
Il est entendu que si je souhaite prolonger ma participation au régime d'assurance maladie complémentaire après l'expiration de la couverture prévue sur le présent formulaire, je devrai fournir une autorisation de retrait bancaire automatique.	
J'autorise l'Université d'Ottawa à retirer du même compte bancaire dans lequel est versée ma paye les primes mensuelles dont je suis redevable pour l'assurance maladie complémentaire à laquelle je souscris.	
Il est entendu que si ma banque n'honore pas une demande de retrait, l'Université d'Ottawa ne couvrira pas le paiement de la prime sur laquelle portait la demande de retrait et peut imposer des frais administratifs de 75 \$, s'il s'avère que mon compte n'était pas suffisamment approvisionné. Si je n'acquitte pas mes primes, ma participation au régime d'assurance maladie complémentaire peut être annulée.	
J'ai lu la section concernant la Collecte des renseignements personnels se trouvrant à la page 2.	
Signature	Date
Prière de renvoyer le formulaire dûment rempli et signé, soit par	
courriel à Avantages sociaux, soit par la poste ou en personn	Réservé à l'usage des Ressources humaines
l'adresse suivante :	Dates de début et de fin de contrat :
Ressources humaines Université d'Ottawa	Numéro de contrat :
550, rue Cumberland, pièce 019 Ottawa ON K1N 6N5	Vérifié par :

Université d'Ottawa | University of Ottawa

Régime d'assurance maladie complémentaire

L'Université d'Ottawa offre aux professeurs syndiqués qu'elle emploie à temps partiel la possibilité d'adhérer, lors de leur embauche, au <u>Régime d'assurance maladie complémentaire des membres de l'APTPUO</u>, et ce, pour une période de douze mois.

Ce régime couvre divers frais médicaux, dont le coût de médicaments sur ordonnance prescrits par un médecin qualifié, les soins dentaires d'urgence, la massothérapie, la physiothérapie, etc. Les primes sont variables.

Par ailleurs, les membres de l'APTPUO peuvent réduire leurs primes jusqu'à 100 %, à raison de 8,3 % par crédit de cours (ou l'équivalent) enseigné durant l'année universitaire antérieure.

Les membres ILOB de l'APTPUO peuvent réduire leurs primes jusqu'à 100 %, à raison de 0,295% par heure d'enseignement durent l'année universitaire antérieure.

Exemple

- Si vous avez enseigné l'équivalent de 12 crédits durant l'année universitaire antérieure, votre prime pour l'année en cours sera égale à zéro (0) (12 x 8,3 % = 100 %).
- Si vous avez enseigné l'équivalent de 6 crédits durant l'année universitaire antérieure, votre prime pour l'année en cours sera égale à 50 % du montant applicable figurant au recto (6 x 8,3 % = 50 %).

Retraits bancaires automatiques

Si vous ne possédez pas de contrat APTPUO, vous pouvez continuer à payer vos primes (calculées selon la formule à base de crédits de cours) au moyen de retraits bancaires automatiques.

Pendant les 12 mois de couverture, les retraits bancaires automatiques auront lieu le 15° et le dernier jour de chaque mois (sauf si ces jours tombent un samedi, un dimanche ou un jour férié, auquel cas ils auront lieu le jour ouvrable précédent). Vu qu'ils ont lieu par l'intermédiaire du système de la paye, les retraits bancaires automatiques coïncident avec les dépôts de la paye. Le calendrier de périodes de paye, et donc des retraits automatiques, est accessible sur le site Mon Info des Ressources humaines sous l'icône Rémunération.

Si vous souhaitez participer au régime d'assurance maladie complémentaire, veuillez remplir le présent formulaire au recto et le renvoyer à l'adresse indiquée.

Pour toute question concernant ce régime, communiquez avec <u>Avantages sociaux</u> par courriel, ou par téléphone au 613-562-5832.

Régime de retraite pour les membres de l'APTPUO

Les membres de l'Association des professeurs à temps partiel de l'Université d'Ottawa ayant travaillé au cours de l'année civile précédente sont admissibles à participer au régime de retraite de l'APTPUO. La participation est facultative. Pour plus d'information, consultez la section Régime de retraite de l'Association des professeur(e)s à temps partiel de l'Université d'Ottawa du site Mon Info.

Collecte de renseignements personnels

Nous recueillons vos renseignements personnels suivant la Loi sur l'Université d'Ottawa, dans le but de les utiliser dans l'administration de votre dossier d'employé géré par les Ressources humaines et de les maintenir à jour. Si vous avez des questions à ce sujet, visitez le site Web du <u>Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée</u>. Si vous avez besoin de plus amples renseignements, vous pouvez également envoyer un courriel aux <u>Ressources humaines</u> ou leur téléphoner au 613-562-5832.